

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 300
23 avril 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-centième (300^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 23 avril 2019, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(A)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 08
ABSENCES : 03
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(M)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Claude DUFOUR	Directeur, Service des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2019 (No 299)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2019 (No 299)
6. Assermentation d'un nouveau commissaire (**Direction générale**)
7. Suivi aux recommandations du Protecteur de l'élève (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Rapport d'appréciation de l'évolution de la situation financière au 31 mars 2019 (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
9. Délégation à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Autorisation du dirigeant - Dépassement des coûts - Système de chauffage - École Jeanne-Mance (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Entente de service pour l'entretien ménager - École des 2 Rivières (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Rénovation des sanitaires, des issues et du plancher du gymnase - École St-Louis de Gonzague (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Remplacement de la finition de plancher - École Bruyère (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
14. Rénovation des toits plats - École Cyrille-Brassard (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Adoption de la politique locale de gestion des cadres faisant partie de l'Association québécoise des cadres scolaires (**Direction générale – Dossier de décision**)
16. Adoption des modifications à la politique locale de gestion des cadres d'écoles (**Direction générale – Dossier de décision**)
17. Ajout au plan d'effectif - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
18. Entente entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes - Ajout de bâtiments temporaires (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
19. Liste des chèques émis (**M. Gaétan Delage – Dossier d'information**)
20. Période réservée au comité de parents
21. Période réservée au président

22. Période réservée à la direction générale

23. Affaires nouvelles

23.1 Nominations – Directions d'établissement
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

23.2 Nominations – Directions adjointes d'établissement
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

23.3 Motion de félicitations – Finales régionales - Secondaire en spectacle
(M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

23.4 Motion de félicitations – Concours « *Ma plus belle histoire* »
(M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2644/2019

L'item 23 (Affaires nouvelles) fait l'objet des ajouts suivants :

- 23.1 Nominations – Directions d'établissement (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
- 23.2 Nominations – Directions adjointes d'établissement (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
- 23.3 Motion de félicitations – Secondaire en spectacle (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)
- 23.4 Motion de félicitations – Concours « *Ma plus belle histoire* » (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

S'adressant au conseil au nom du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville (SERD), Mme Geneviève Pepin fait un retour sur la 16^e édition du concours « *Ma plus belle histoire* », tenue sous l'égide de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et, de ce fait, sur la *Semaine de la Formation générale des adultes*, qui a eu lieu du 8 au 12 avril 2019. Elle souligne l'engagement marqué des enseignantes et enseignants en FGA.

Madame Pepin met aussi en lumière le talent et la persévérance des élèves de la FGA, notamment dans le cadre du concours littéraire. Elle remet à chaque commissaire un exemplaire du recueil 2018-2019 de « *Ma plus belle histoire* », qui renferme les différents textes primés à l'échelle provinciale, dont ceux de deux élèves du CFGA Sainte-Thérèse, en l'occurrence Maram Othman, élève en francisation, et Jessie Massé Lévesque, élève de 2^e cycle. Localement, pas moins de 35 textes (*produits par 32 auteurs*) ont été soumis au jury.

Fait à noter, l'équipe enseignante du Centre Sainte-Thérèse a une fois de plus reçu le Prix *Coup de pouce Caisse Desjardins de l'éducation*. À cet égard, Mme Pepin rend hommage à Mme Huguette Lavoie et M. Pierre Lavigne, pour leur engagement renouvelé dans le cadre du concours. Elle remercie le conseiller en communication de la commission scolaire, M. Normand Page, pour sa lecture du texte de Maram Othman, lors de la remise des prix.

Initiales
du président

3. **CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

4. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 MARS 2019 (NO 299)**

RÉSOLUTION CC : 2645/2019

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2019 (no 299).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 MARS (NO 299)**

RÉSOLUTION CC : 2646/2019

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 26 mars 2019 (no 299).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE** (Direction générale – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2647/2019

CONSIDÉRANT la démission de Mme Isabelle Marquis à titre de commissaire de la circonscription #5;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les élections scolaires* et ses amendements de mai 2018 (projet de loi 185), reportant les élections générales à novembre 2020 et prolongeant l'actuel mandat du conseil des commissaires de deux ans;

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil de nommer un remplaçant pour le reste du mandat;

CONSIDÉRANT n'est soumis à aucune formalité particulière, hormis la consultation du comité de parents de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Bergeron a fait connaître son intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT que M. Bergeron a siégé au conseil des commissaires de novembre 2014 à novembre 2018 à titre de commissaire-parent;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil se sont provisoirement entendus pour soumettre au comité de parents, la candidature de M. Marc Bergeron;

SUITE, PAGE 5

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que le comité de parents est favorable à la candidature de M. Bergeron, mais a émis l'opinion que la nomination aurait dû être précédée d'un appel de candidatures afin de donner l'opportunité à d'autres personnes de se proposer, dans un contexte de démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont effectivement réfléchi à cette possibilité, mais ont plutôt majoritairement convenu que, dans les circonstances actuelles, il était préférable que le siège soit occupé par une personne connaissant déjà les rouages du conseil afin d'être immédiatement prêt à contribuer aux défis à court terme;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Normand Champagne, de nommer M. Marc Bergeron commissaire de la circonscription #5, et ce, jusqu'au terme du présent mandat.

Madame Stéphanie Lacoste demande le vote :

POUR : 7

CONTRE : 2

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Monsieur Marc Bergeron est invité à rejoindre les membres du conseil et prend place à son siège. Il prête serment devant le directeur général de la Commission scolaire des Chênes, M. Lucien Maltais. Il déclare solennellement qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge de commissaire.

7. SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (Direction générale – Dossier de décision)

Le président, M. Jean-François Houle, décrète un huis clos pour procéder à l'étude du présent item. Il est 19 h 28.

Les parents d'un élève du primaire ont communiqué avec le Protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Chênes, Me Dominique Paillé, afin de lui faire part de leurs insatisfactions. Celles-ci ont trait, d'une part, à la direction de l'école fréquentée par l'enfant et, d'autre part, à l'atteinte prétendue aux droits de l'élève.

Le Protecteur de l'élève a récemment transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires.

Ce rapport a été acheminé aux requérants, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du Protecteur lors de son atelier de travail du mardi 16 avril 2019.

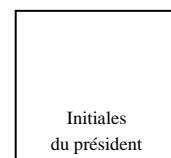
Le président décrète la fin du huis clos et le retour en séance publique. Il est 19 h 43.

RÉSOLUTION CC : 2648/2019

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte déposée par les parents d'un élève du primaire;

CONSIDÉRANT que le Protecteur de l'élève a transmis son rapport et ses recommandations au conseil des commissaires;

SUITE, PAGE 6



CONSIDÉRANT que ce rapport a été acheminé aux requérants, de même qu'aux instances concernées, tel que le prévoit le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* en vigueur à la Commission scolaire des Chênes.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de prendre acte des recommandations formulées par le Protecteur de l'élève;
- de mandater le directeur général de la commission scolaire, afin que celui-ci voie au suivi des recommandations, auprès des instances concernées.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2019 (Service des ressources financières – Dossier d'information)

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'appréciation de l'évolution financière au 31 mars 2019. Celui-ci fait état d'un écart favorable (*par rapport au budget*) de 1 970 702,00 \$.

Madame Lemire fait part au conseil des pistes étudiées afin d'utiliser le surplus et de procéder à des dépenses de fonctionnement. Le directeur général, M. Lucien Maltais, fournit des explications visant à faire la distinction entre les dépenses de fonctionnement et les investissements.

Pour leur part, les commissaires Stéphanie Lacoste et Patrick Lagueux, entre autres, émettent le souhait que l'on se penche sur la possibilité d'utiliser le surplus, dans la mesure du possible, pour combler une partie du « *déficit nature* » (*espaces verts*), d'une part, et pour soutenir les projets de revitalisation des cours d'école, d'autre part.

On s'entend pour conclure que le conseil devra amorcer une réflexion de fond à cet égard.

9. DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (Direction générale – Dossier de décision)

La Fédération des commissions scolaires du Québec tiendra prochainement son assemblée générale annuelle. Les commissions scolaires qui sont membres de la FCSQ doivent déléguer leurs représentants par voie de résolution.

Le nombre de représentants par commission scolaire est déterminé dans les règlements de la Fédération et tient compte du nombre d'élèves d'une commission scolaire.

La commission scolaire a droit de déléguer quatre représentants. Comme les représentants doivent être délégués par voie de résolution, il y a aussi lieu de déléguer deux substituts en cas d'empêchement d'une des personnes déléguées.

RÉSOLUTION CC : 2649/2019

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

SUITE, PAGE 7

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ la commission scolaire est représentée par les commissaires qui ont été formellement désignés par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants autorisés pour la commission scolaire est de quatre.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Alain Charest :

- que les délégués de la Commission scolaire des Chênes à l'assemblée générale annuelle et au congrès de la FCSQ soient les personnes suivantes :
 - Mme Lyne Bélanger
 - Mme Guylaine Lavigne
 - Mme Lucie Gagnon

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. AUTORISATION DU DIRIGEANT – DÉPASSEMENT DES COÛTS – SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE JEANNE-MANCE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet de remplacement du système de chauffage de l'école Jeanne-Mance s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 1 405 000,00 \$.

Durant les travaux, du désamiantage supplémentaire a été nécessaire. La réfection des planchers des classes et la modification des bancs intégrés de la grande salle ont fait augmenter les coûts, tout comme les modifications du réservoir d'eau chaude et la réfection de plomberie. Au total, toutes les directives et les corrections ont nécessité un investissement supplémentaire de 151 193,00 \$ soit 10,76 % du coût initial.

Le dépassement autorisé de 10 %, soit 140 500,00 \$ a été dépassé de 10 693 \$.

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

RÉSOLUTION CC : 2650/2019

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats d'organismes publics*;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

CONSIDÉRANT les ordres de changement pour rendre conformes les travaux.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût du projet de remplacement de la chaufferie à l'école Jeanne-Mance. Le dépassement est de 10 693 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement de 10,76 % du montant initial.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

11. ENTENTE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER – ÉCOLE DES 2 RIVIERES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'entente de services pour l'entretien ménager conclue pour l'année 2017-2018 a déjà été renouvelée en 2018-2019. Depuis, les superficies utilisées par l'école des 2 Rivières ont considérablement augmenté. Une mise à jour de ladite entente de services est nécessaire, selon les besoins actuels.

Un sondage a été effectué chaque année, auprès de la direction de l'école, pour s'assurer de la qualité des services offerts. Or, la satisfaction de la direction fut constante durant les deux années de l'entente.

La municipalité de Saint-Lucien et l'école désirent maintenir l'entente actuelle qui satisfait les deux parties. L'entente serait d'une durée d'un an avec une possibilité de deux reconductions.

RÉSOLUTION CC : 2651/2019

CONSIDÉRANT la satisfaction de l'école des 2 Rivières quant aux services offerts par la municipalité de Saint-Lucien depuis juillet 2017;

CONSIDÉRANT les coûts avantageux offerts par la municipalité malgré l'ajout de superficie à entretenir;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité et de l'école de maintenir l'entente de services.

Il est proposé par M. Normand Champagne et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer l'entente de services pour l'entretien ménager de l'école des 2 Rivières avec la municipalité de Saint-Lucien, pour l'année scolaire 2019-2020.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

AVEC L'ASSENTIMENT DU CONSEIL, LE PRÉSIDENT DÉCRÈTE UN BREF AJOURNEMENT DE LA SÉANCE, AFIN DE PERMETTRE L'OBTENTION DE PRÉCISIONS NÉCESSAIRES À L'ÉTUDE DE L'ITEM 12.

AJOURNEMENT À 20 H 32

FIN DE L'AJOURNEMENT À 20 H 38

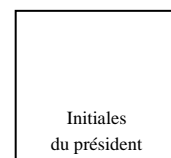
12. RÉNOVATION DES SANITAIRES, DES ISSUES ET DU PLANCHER DU GYMNASÉ – ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

Le projet consiste à la réfection des sanitaires et la mise aux normes des issues et du plancher du gymnase de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 5 mars 2019. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 9 avril 2019, à 11 h.

SUITE, PAGE 9



La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en juin 2019 pour se prolonger jusqu'en août 2019. Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 344 564,39 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2652/2019

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires et la mise aux normes des issues et du plancher du gymnase de l'école Saint-Louis-de-Gonzague à l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., au montant de 345 475,00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. REMPLACEMENT DE LA FINITION DE PLANCHER – ÉCOLE BRUYÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

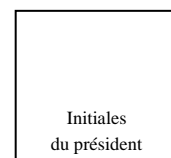
Le projet consiste au remplacement de la finition des planchers à l'école Bruyère.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 20 mars 2019. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 4 avril 2019, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en juin 2019 pour se prolonger jusqu'en août 2019.

SUITE, PAGE 10



Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

RÉSOLUTION CC : 2653/2019

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement de la finition des planchers à l'école Bruyère à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 218 700,00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. RÉNOVATION DES TOITS PLATS – ÉCOLE CYRILLE-BRASSARD (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*.

Le projet consiste à la rénovation des toits plats de l'école Cyrille-Brassard.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 1 avril 2019.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 avril 2019, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2019 pour se prolonger jusqu'en juillet 2019.

Un tableau comparatif et la recommandation du Service des ressources matérielles sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 174 850 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2654/2019

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2018-2019*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'octroyer le contrat pour la rénovation des toits plats de l'école Cyrille-Brassard à l'entreprise Couverture F.P. inc., au montant de 154 800,00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. ADOPTION DE LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES FAISANT PARTIE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CADRES SCOLAIRES (Direction générale – Dossier de décision)

La politique locale de gestion des administratrices et des administrateurs (AG-POL-03) a été mise à jour pour la dernière fois en juin 2002.

Après plusieurs mois de discussion entre les représentants de l'Association québécoise des cadres scolaires au niveau local et les membres de la direction générale, de nombreuses modifications ont été apportées à cette politique, incluant son nom.

Ces changements étaient devenus nécessaires afin d'arrimer le contenu de la politique avec le document ministériel traitant de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe de Montréal et la politique locale des cadres d'écoles. Tel que prévu, l'ensemble des membres de l'Association a été consulté sur le projet en février dernier.

RÉSOLUTION CC : 2655/2019

CONSIDÉRANT que la dernière mise à jour de la politique remonte à juin 2002;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour cette politique afin de l'arrimer avec le document ministériel traitant de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe de Montréal et la politique et de la politique locale des cadres d'écoles;

SUITE, PAGE 12

Initiales
du président

CONSIDÉRANT la consultation qui a été menée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au conseil des commissaires l'adoption de Politiques.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lucie Gagnon :

- d'adopter la nouvelle politique locale de gestion des cadres faisant partie de l'Association québécoise des cadres scolaires (AG-POL-03) et de déterminer sa date d'entrée en vigueur ce 23 avril 2019.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES D'ÉCOLES (Direction générale – Dossier de décision)

Afin d'uniformiser les pratiques dans l'octroi et le traitement du temps compensatoire chez les gestionnaires, les démarches ont été faites auprès des représentants locaux de l'ADECQ pour procéder à la modification de certains articles de la Politique locale de gestion des cadres d'écoles.

Tel que prévu, l'ensemble des membres de l'Association a été consulté sur le projet en février dernier.

RÉSOLUTION CC : 2656/2019

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'uniformiser l'octroi et le traitement du temps compensatoire chez les gestionnaires;

CONSIDÉRANT la consultation qui a été menée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au Conseil des commissaires l'adoption de Politiques.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Normand Champagne :

- d'adopter les modifications à la politique locale de gestion des cadres d'écoles (AG-POL-04) et de déterminer sa date d'entrée en vigueur ce 23 avril 2019.

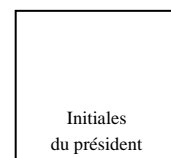
**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. AJOUT AU PLAN D'EFFECTIF – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Dans le cadre de son projet d'archivage des documents, incluant l'implantation d'un logiciel d'archivage électronique, la Commission scolaire des Chênes a mis en branle un projet particulier, en embauchant, pour une période de deux (2) ans, une technicienne en documentation spécialisée dans ce domaine.

L'affectation ayant débuté en mai 2017 et la durée possible pour ce type de projet étant limitée à cette période, ce dernier vient à échéance dans les prochaines semaines. Au terme de cette période, nul doute que le travail amorcé se doit d'être complété et que la maintenance associée à la mise en place du logiciel informatique ainsi que l'archivage proprement dit nécessiteront une ressource à long terme.

SUITE, PAGE 13



Conséquemment, il est recommandé de procéder à la création d'un poste de technicienne ou technicien en documentation, au service de l'administration générale, spécialisé dans la gestion documentaire et l'archivage.

RÉSOLUTION CC : 2657/2019

CONSIDÉRANT le projet particulier de technicienne en documentation mis en place en mai 2017 pour répondre aux besoins de la Commission scolaire en matière d'archivage;

CONSIDÉRANT la convention collective qui prévoit que l'affectation particulière d'une personne salariée pour l'accomplissement de ces tâches dans le cadre d'un projet particulier à caractère temporaire ne peut dépasser 24 mois à compter de la date du début du projet;

CONSIDÉRANT l'implantation d'un logiciel de gestion documentaire en cours ainsi que la formation et la maintenance nécessaires à son bon fonctionnement et nécessitant une ressource à long terme;

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs du personnel de soutien actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur conférant au comité exécutif ou au Conseil des commissaires la création de postes au plan d'effectifs.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de procéder à l'ajout du poste suivant, au plan d'effectif 2018-2019 du personnel de soutien, secteur général :

Technicienne ou technicien en documentation
Secrétariat général 35 heures/semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. ENTENTE ENTRE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES – AJOUT DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

La Commission scolaire des Chênes voit sa clientèle augmenter depuis de nombreuses années. Pour l'année 2019-2020, les établissements ne seront plus en mesure d'accueillir les élèves supplémentaires. Il faut donc faire l'ajout de classes modulaires dans les écoles suivantes : Aux Quatre-Vents, Jean-Raimbault et La Poudrière.

Pour cette raison, une entente a été élaborée avec la Ville de Drummondville afin qu'elle autorise la construction et la mise en place de bâtiments temporaires pour une période de trois (3) ans.

RÉSOLUTION CC : 2658/2019

CONSIDÉRANT le besoin grandissant d'espace afin d'accueillir la clientèle du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de construire rapidement des bâtiments temporaires non conforme à la réglementation municipale sur le terrain des écoles : aux Quatre-Vents, Jean-Raimbault et La Poudrière;

SUITE, PAGE 14

Initiales
du président

CONSIDÉRANT que la Ville est informée des demandes d'ajouts d'espace qui ont été faites dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029;

CONSIDÉRANT que cette entente avec la Ville de Drummondville est valide pour une période de trois (3) ans.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'accepter les termes et conditions du protocole d'entente entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer ladite entente;
- de transmettre copie de l'entente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Gaétan Delage – Dossier d'information)

Le commissaire Gaétan Delage confirme avoir reçu des réponses adéquates à ses questions sur la liste des chèques émis (# 240).

20. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa dernière séance, le comité de parents a accueilli les directrices générales adjointes, en l'occurrence mesdames Carmen Lemire et Maude Trépanier. Leurs présentations respectives sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources; de même que sur les rôles des différentes ressources (professionnels et personnel de soutien) ont été fort appréciées.

Par ailleurs, le comité a été consulté sur la désignation de M. Marc Bergeron, à titre de commissaire de la circonscription #5.

21. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur Houle fait état de ses activités des dernières semaines :

- Efforts consacrés, avec le conseil, sur la valorisation de la démocratie scolaire
- Participation au Carrefour des professions d'avenir
- Participation au dévoilement du concours « Ma plus belle histoire »
- Présence à la finale régionale de Secondaire en spectacle
- Présence et intervention à la séance du conseil municipal de Drummondville, le 15 avril 2019 (protocole entre la Ville et la commission scolaire)
- Participation à la soirée-bénéfice du Centre de pédiatrie sociale en communauté
- Présence au gala-mode-bénéfice de Partance
- Présence à l'école Jean-Raimbault, lors de la visite de Gregory Charles

22. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Maltais fait état, à son tour, de ses activités des dernières semaines :

- Période de recrutement et d'affectations des directions d'établissement
- Communautés de pratique
- Présence au Carrefour des professions d'avenir

Initiales
du président

- Rencontre avec la SDED au sujet de la collaboration de la commission scolaire dans le cadre de certaines activités populaires
- Participation aux rencontres régionales des directions générales (table des dg)
- Présence à l'école Jean-Raimbault, lors de la visite de Gregory Charles
- En continu : visite des écoles de la commission scolaire.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 NOMINATIONS - DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

Plusieurs postes de directions d'établissement sont à combler en vue de l'amorce de l'année scolaire 2019-2020. Ces vacances résultent notamment des départs à la retraite de leurs titulaires ainsi que des modifications apportées à la structure administrative.

Afin de procéder au comblement desdits postes, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place durant les mois de février et mars 2019. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, en avril dernier.

La présente recommandation se veut le résultat de l'appui unanime des membres de ce comité.

RÉSOLUTION CC : 2659/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la vacance de postes de direction d'établissement au primaire, générée notamment par des départs à la retraite et des modifications à la structure administrative;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, suivant le processus d'entrevues et la vérification des références des candidats rencontrés.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Marc Bergeron :

- de nommer M. Jean-Michel Leclair à un poste régulier à temps complet de direction d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2019 ou à une autre date à déterminer par la direction générale;
- de nommer Mme Nathalie Fréchette à un poste régulier à temps complet de direction d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2019 ou à une autre date à déterminer par la direction générale;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23.2 NOMINATIONS - DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT (Direction générale – Dossier de décision)

Plusieurs postes de directions adjointes d'établissement sont à combler en vue de l'amorce de l'année scolaire 2019-2020. Ces vacances résultent notamment des départs à la retraite de leurs titulaires, de promotions internes, de départs volontaires ainsi que des modifications apportées à la structure administrative.

SUITE, PAGE 16

Initiales
du président

Afin de procéder au comblement desdits postes, un appel de candidatures par affichage s'est mis en place au mois de mars 2019. Un comité de sélection a par la suite été formé et des entrevues ont eu lieu, en avril dernier.

La présente recommandation se veut le résultat de l'appui unanime des membres de ce comité.

RÉSOLUTION CC : 2660/2019

CONSIDÉRANT la structure administrative actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT la vacance de postes de direction d'établissement au primaire, générée notamment par des départs à la retraite, des promotions internes, des départs volontaires ainsi que des modifications apportées à la structure administrative;

CONSIDÉRANT la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, suivant le processus d'entrevues et la vérification des références des candidats rencontrés.

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Gaétan Delage :

- de nommer M. Patrick Grenier à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2019 ou à une autre date à déterminer par la direction générale;
- de nommer Mme France Courtemanche à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2019 ou à une autre date à déterminer par la direction générale.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23.3 MOTION DE FÉLICITATIONS – FINALES RÉGIONALES « SECONDAIRE EN SPECTACLE » (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2661/2019

CONSIDÉRANT la tenue, les 16-17 avril 2019, à l'école La Poudrière, des finales régionales Centre-du-Québec de Secondaire en spectacle;

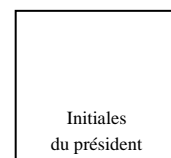
CONSIDÉRANT les prestations offertes par les élèves de toutes les écoles secondaires de la région;

CONSIDÉRANT la participation de représentants des écoles secondaires de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les numéros gagnants présentés par Loïc Lemaire, Maxime Leduc et Ézékiel Gallant-Barthélémy, de l'école Jeanne-Mance (*catégorie « création variétés »*), de même que par Luka Bordeleau et Joël Saint-Laurent, de l'école Jean-Raimbault (*catégorie « création musique »*);

CONSIDÉRANT l'impact de Secondaire en spectacle sur la motivation et la persévérance des élèves;

SUITE, PAGE 17



CONSIDÉRANT le dévouement du personnel accompagnant de chacune des écoles dans le cadre de cette finale régionale.

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil à tous les élèves qui ont pris part aux finales régionales, aux lauréats régionaux, de même qu'au personnel qui a soutenu et accompagné les participants dans le cadre de l'événement;
- de souhaiter la meilleure des chances aux élèves qui prendront part, prochainement, au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23.4 MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCOURS « MA PLUS BELLE HISTOIRE »
(M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2662/2019

CONSIDÉRANT la conclusion récente de la 16e édition du concours « *Ma plus belle histoire* », tenue sous l'égide de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ);

CONSIDÉRANT le talent et la persévérance manifestés par les élèves de la Formation générale des adultes (FGA);

CONSIDÉRANT que le recueil « *Ma plus belle histoire* », renferme les différents textes primés à l'échelle provinciale, dont ceux de deux élèves du CFGA Sainte-Thérèse, en l'occurrence Maram Othman, élève en francisation, et Jessie Massé Lévesque, élève de 2^e cycle;

CONSIDÉRANT que, localement, pas moins de 35 textes (*produits par 32 auteurs*) ont été soumis au jury;

CONSIDÉRANT que l'équipe enseignante du Centre Sainte-Thérèse a une fois de plus reçu le Prix *Coup de pouce Caisse Desjardins de l'éducation*;

CONSIDÉRANT le dévouement marqué des enseignants Huguette Lavoie et Pierre Lavigne, dans le cadre du concours.

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Normand Champagne :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux participants et lauréats du concours « *Ma plus belle histoire* », de même qu'à l'équipe enseignante du CFGA Sainte-Thérèse, notamment Mme Huguette Lavoie et M. Pierre Lavigne.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 27, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance ordinaire du conseil des commissaires

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle